



Règles locales 2023

Lignes - Piquets

Lorsque sont présents des lignes et/ou des piquets, les lignes prévalent sur les piquets.

Hors limites (R 18)

Délimités des piquets blancs et/ou lignes blanches.

- u Les piquets blancs avec une face verte situés entre les trous No1 et No 2 ainsi qu'entre les trous No6 et No8 définissent le hors limites pour le jeu des trous No1 et No8.
- u Les piquets blancs avec capuchons verts délimitent la zone de milieux naturels au départ du trou No7. Ils définissent le hors limites pour le jeu du trou No7 et pour la zone à gauche des départs du trou No8.

Conditions anormales du parcours (R 16)

- u Les chemins, sauf ceux cités sous obstructions inamovibles, sont des éléments partie intégrante du parcours.
- u L'horloge, le panneau d'informations situé à gauche du départ du trou No1, les bancs, les poubelles, les panneaux sur les départs des trous et les marques des distances sur les fairways, ainsi que les filets de protection au départ du trou No6, les escaliers dans les bunkers, derrière le green du trou No3 et au départ du trou No6, No8, et tous les chemins en gravier sont des obstructions inamovibles.
- u Les piquets blancs avec une face verte situés entre les trous No1 et No2 ainsi qu'entre les trous No6 et No8 sont des obstructions inamovibles uniquement pour le jeu des trous No2 et No6.
- u Les jeunes arbres identifiés par des tuteurs sont des zones de jeu interdit: Si la balle d'un joueur repose n'importe où sur le parcours ailleurs que dans une zone à pénalité et qu'elle repose sur ou touche un arbre ou qu'un tel arbre interfère avec le stance du joueur ou sa zone de swing intentionnel, le joueur doit se dégager selon la Règle 16.1f. Si la balle repose dans une zone à pénalité, et que l'interférence avec le stance du joueur ou sa zone de swing intentionnel existe avec un tel arbre, le joueur doit se dégager soit avec pénalité selon la Règle 17.1e, soit gratuitement selon la Règle 17.1e (2).
- u Les ravines dans les bunkers sont considérées comme terrain en réparation.
- u Si un joueur ne sait pas si sa balle se trouve dans la zone de jeu interdit, à gauche du trou 5, le joueur peut jouer une balle provisoire en utilisant une des options de dégagement (voir Règle 17.1d(1)(2)(3)). Lorsque le joueur a joué une balle provisoire selon cette Règle, il ne peut plus utiliser aucune option selon la Règle 17.1 en relation avec la balle d'origine.
- u Zones de milieux naturels.:
Les zones de milieux naturels sont définies par des piquets rouges avec capuchons verts ou des piquets blancs avec capuchons verts. Ces zones, dans lesquelles il est interdit de pénétrer sont, par conséquent des zones de jeu interdit.
- u Quand une balle est dans une zone de jeu interdit, la balle ne doit pas être jouée comme elle repose et un dégagement doit être pris selon la Règle 17.1e.
- u Les zones de milieux naturels sur les trous No2 et 8 s'étendent jusqu'aux hors limites et coïncident avec sa lisière.

Pénalité pour infraction aux règles locales

- u Match play: perte du trou
- u Stroke play: deux coups de pénalité

Ces règles locales entrent en vigueur le 1er janvier 2023

Elles remplacent et annulent toutes les éditions et modalités antérieures.

Le Comité d'épreuve

Règles locales temporaire 2020



Dans la zone générale*, une balle qui vient reposer dans une zone dépourvue d'herbe (à l'exception des trous laissés par des divots ou des divots réparés) peut être relevée sans pénalité, nettoyée et droppée aussi près que possible d'où elle reposait mais pas plus près du trou. Quand une balle est droppée, elle doit d'abord toucher une partie de la zone générale.

La zone générale est la totalité du terrain à l'exception:

- a. de l'aire de départ et du green du trou en train d'être joué; et,
- b. de tous les obstacles (bunker, zones à pénalités) du terrain.

Les dénivelllements ou cassures causés par les mouvements de terrain sur les fairways des trous 6 & 8 sont considérés comme conditions anormales du parcours (R 16).

Ces règles locales entrent en vigueur le **7 mars 2020**.

Elles remplacent et annulent toutes les éditions et modalités antérieures.

Le Comité d'épreuve